

A tous les Membres du Barreau

Important exonération pour le mois d'avril

Mes chers confrères

La crise sanitaire sans précédent qui frappe notre pays impacte directement nos exercices professionnels déjà fragilisés par un mouvement de protestation d'une durée inégalée lourde de conséquences financières.

J'ai rapidement envisagé de suspendre les cotisations mais l'opération était impossible à réaliser pour le mois de mars du fait de la mécanique déjà en place des prélèvements bancaires.

J'ai consulté le secrétariat général et le Président de notre commission des finances pour étudier la faisabilité de ce projet.

Au terme de cette consultation j'ai proposé à notre conseil de l'Ordre une solution qui va plus loin que la simple suspension :

- **exonération** totale de la cotisation **ordinale** pour le mois d'avril
- **suspension** des cotisations **LPA, CNB, RCP** avec réexamen de celles-ci au mois de décembre afin de prendre en compte de possibles diminutions à venir de ces dernières.

C'est un effort important sur le plan financier pour notre Ordre car le mois d'avril représente une somme d'environ 100.000 euros et l'avance de vos cotisations auprès des organismes LPA, CNB et RC une somme identique.

C'est néanmoins une réponse exceptionnelle à une situation exceptionnelle que **notre conseil de l'Ordre a voté** en suite de la consultation électronique que j'ai organisée.

Aucune cotisation ne sera donc appelée pour le mois d'avril.

Je vous joins par ailleurs copie du courrier que j'ai adressée à la Présidente de la CNBF à l'instar de bon nombre de mes homologues.

Votre plus que jamais dévoué

Frédéric CHAMPAGNE
Bâtonnier de l'Ordre

Ordre des Avocats
3 place André Mignot BP 30568
78005 VERSAILLES Cedex
Tél : 01.30.83.25.11 Fax : 01.30.83.25.20
secretariat@avocats-versailles.com

www.barreaudeversailles.com